

d'une copie de l'original grec<sup>131</sup> qu'on conserve au Vatican. Pourtant la traduction arménienne n'a pas encore paru.

Il a encore, fait pour des personnes civiles et politiques, des traductions des *Codes* des empereurs grecs, Léon, Constant et d'autres<sup>132</sup>; leurs *Lois civiles et militaires*, dont il se servait pour exhorter les soldats arméniens<sup>133</sup>; *l'Ordre de la Bénédiction des rois et des empereurs*, traduit du latin; le livre *d'Anatomie* selon témoignage de celui qui a écrit un abrégé de sa vie; on croit que c'est le Commentaire du livre de Saint Grégoire de Nysse. Il a encore d'autres traductions, et, combien n'y en aura-t-il pas de perdues! S'il ne pouvait entreprendre une traduction ou un ouvrage, il le chargeait d'autres personnes de le composer ou de le traduire.

Non moins qu'à ses travaux littéraires il faut prêter foi, sans aucun doute, sur ce qu'attestent ses biographes, pour tout ce qu'il a fait pour les réformes du clergé et des constructions des églises et leurs décorations, en y ajoutant encore les descriptions des images et des mystères de la rédemption. Il remit à leur place les ornements des églises qui avaient été supprimés d'une manière ou d'autre. Il dépensa pour chacune de ces deux œuvres, l'embellissement littéraire

---

<sup>131</sup> Dans le Code grec, N°. 859 du Vatican, on trouve entre autres, la lettre de S. Barnabé; à la fin de laquelle notre S. Nersès a écrit de ses propres mains: «J'ai traduit, moi Nersès, cette lettre en langue arménienne, dans la ville royale, pour la gloire de Jésus-Christ, notre Dieu. Qu'il soit à jamais béni! Amen».



<sup>132</sup> Cette compilation des lois - écrit Nersès -je l'ai traduite du livre grec, moi humble évêque de Tarse en 1196, dans le nouveau château de Loulou.

<sup>133</sup> Lui-même écrit à la fin des lois: «Moi Nersès humble traducteur et compilateur de la constitution des soldats; je voudrais avec cela exciter la vigilance des militaires ».